

21

MAI

2021

Chancellerie

Initiative non déposée

La Chancellerie d'Etat constate qu'à l'expiration du délai imparti pour la récolte des signatures, le comité de l'initiative intitulée "OUI à une protection forte de l'individu" n'a pas déposé auprès du service des votations et élections de liste de signatures appuyant ladite initiative constitutionnelle cantonale.

Le lancement de cette initiative a été annoncé dans la feuille d'avis officielle le 15 septembre 2020.